



CSA DE LA COUR D'APPEL DE RENNES
7 OCTOBRE 2026

Monsieur le Premier Président, lors de l'audience solennelle du 4 septembre dernier, vous avez indiqué qu'après presque 4 années à la tête de cette Cour, vous alliez nous quitter d'ici quelques semaines. Bien sûr, chacun dans son rôle, nous n'avons pas toujours partagé les mêmes points de vue, il n'empêche, l'UNSA sj du secteur de Rennes constate que depuis votre arrivée, une volonté réelle d'animer le dialogue social s'est faite jour, nous tenions à vous en remercier.

Messieurs les chefs de cour, nous nous retrouvons ce jour pour ce qui sera sûrement le dernier CSA de la Cour d'Appel de Rennes de cette mandature.

Les élections professionnelles de décembre 2026 arrivent sous peu, la campagne électorale bat déjà son plein, aussi, il est bon de rappeler à tous l'intérêt de ce scrutin, les enjeux et les conséquences pour chacun des agents.

La charge de travail dans les juridictions et autres services sont tels que les enjeux des élections professionnelles sont souvent délaissés et méconnus et que la question de prendre le temps de voter se pose pour de nombreux collègues. Et pourtant, voter c'est donner légitimité et force à ceux qui représentent les collègues. Plus le taux de participation sera élevé, plus les représentants élus seront forts et légitimes dans leurs revendications. Voter, c'est donc soutenir et donner plus de pouvoir et de force aux représentants des personnels ! Voter permet de ne pas laisser les autres, et l'administration en particulier, décider à la place des agents. Si vous voulez décider qui sera chargé de vous représenter pour faire évoluer votre métier, votre rémunération, vos conditions de travail, pour défendre votre recours devant la CAP ou représenter vos intérêts en CSA et en Formation Spécialisée. Faites le choix de voter, et de voter pour ceux qui sont là, pour vous conseiller en cas de problème, vous épauler au quotidien. Mais faites le bon choix, l'UNSA sj du secteur de Rennes a été présente, sans la moindre défaillance, elle, à toutes les réunions des CSA locaux comme des CSA FS du ressort de Rennes. L'UNSA sj a su toujours soutenir les intérêts de tous les agents des greffes, fonctionnaires comme contractuels, alors ne laissez pas les autres choisir à votre place, soyez acteur de votre carrière, et voter pour défendre ceux qui font tenir la Justice.

Il est nécessaire de rappeler que ces 4 dernières années ont vu défiler plusieurs réformes majeures pour beaucoup de nos collègues, et notamment :

- un plan de requalification des adjoints administratifs en greffiers ;
- la création du corps des techniciens (accès à la catégorie B des adjoints techniques) ;
- la création du corps de cadre greffier ;
- la reconstitution du grade principal pour les greffiers ;
- la nouvelle grille indiciaire pour les directeurs.

Ces avancées, parfois sont incomplètes, (par exemple la volumétrie des collègues pouvant accéder au corps des B Techniques) mais elles ont le mérite d'exister, et étaient indispensables pour valoriser nos collègues, et nos carrières. Le travail n'est pas terminé et nos collègues peuvent compter sur l'UNSA SJ pour continuer à revendiquer pour obtenir toutes les améliorations possibles.

Notamment le renforcement des juridictions en personnels, les effectifs restant toujours en deça du nécessaire pour absorber les charges de travail.

L'ordre du jour du CSA comprend l'étude de la politique régionale de rémunération des contractuels : Il est en effet bien temps que la transparence se fasse sur les niveaux de rémunération de nos collègues contractuels, tant lors de la mise en place du recrutement que lors des évolutions de carrière ou de fonction de ces mêmes collègues. L'attractivité de ces métiers ne peut se traduire que par une juste reconnaissance des compétences, des acquisitions d'expérience et des déroulés de carrière offerts. Focus sera donc fait ce jour sur les contractuels. Mais ceci ne doit pas faire oublier les besoins de reconnaissance flagrant pour d'autres catégories, et notamment la catégorie C, et même si les leviers qui permettraient d'améliorer les grilles de rémunération de nos collègues adjoints ne se trouvent pas au sein de cette instance, il est quand même important de rappeler que les grilles de la catégorie C sont absolument lamentables et que le niveau de rémunération est tellement bas qu'il est nécessaire parfois d'avoir un système d'indemnité différentielle pour que la rémunération de la catégorie C ne soit pas inférieur au SMIC, c'est une honte !

Le point suivant à l'ordre du jour, la mise en œuvre du « choc numérique »...Que de questions à venir. En effet, les retours d'expériences au sein de nos juridictions, sont plutôt douloureux ! le choc numérique cela fait bien longtemps que les agents des greffes l'ont pris dans les dents, Cassiopée, Portalis et bien d'autres inepties encore...Messieurs les chefs de cour, vous êtes forcément au courant de l'enfer vécu par les collègues au quotidien, et pendant de très longues périodes, à cause de logiciels inopérants, insécurisants, inadaptés...voilà le résultat d'années d'égarément en matière informatique au sein de ce ministère, ou l'utilisateur lambda n'a jamais été au cœur des recherches d'amélioration de son propre outil de travail ! et ou les décideurs n'ont jamais eu à supporter au quotidien les plantages incessants, sous la pression des procédures en cours ! Le résultat de tout cela, aujourd'hui, faire sortir les services centraux informatiques de la DSJ pour les ré-organiser au sein du Secrétariat Général...bref, installer une couche supplémentaire d'intervenants entre les utilisateurs quotidiens et les décideurs, cela ferait rire si les collègues n'étaient pas dans la panade quasi quotidiennement. Et encore il faut saluer l'accompagnement au sein de notre cour d'appel, par les services informatiques du SAR et son réseau efficient des collègues RGI, RGIA, CLI, CIP, et TIP.

On peut imaginer aisément que le Secrétariat général n'est pas à l'aise avec ces constats. Quand on sait que le 16 septembre dernier, Mme la Secrétaire Générale elle-même est venue en visite, au sein de cette Cour, accompagnée de ses équipes, pour « échanger autour des enjeux actuels de la justice et des conditions de fonctionnement des juridictions. ». ou encore pour échanger sur le « choc numérique »...Plusieurs interlocuteurs pour Mme Chevrier, mais les organisations professionnelles, elles, n'étaient pas invitées ! La peur de la contradiction peut être...D'ailleurs, l'un des pendants du choc numérique et du déploiement de l'intelligence artificiel, et ce n'est celui de moindre importance, même s'il est obstinément occulté ou repoussé d'un revers de main par notre administration, c'est la conséquence sociale du déploiement de ce type d'outils...l'UNSA sj restera vigilante aux conséquences sur nos évolutions de métiers et sur nos emplois. L'administration doit aussi ouvrir, et dans les délais les plus courts, des chantiers traitant de ces conséquences.

L'ordre du jour est complété par les crédits fléchés saisonniers 2026 dont on sait déjà qu'ils ne couvriront pas les besoins des juridictions et sur les travaux préparatoires pour les élections professionnelles, ou chaque organisation syndicale « présente » pourra faire valoir ses observations.

Monsieur le Premier Président, votre discours du 4 septembre dernier mettait en relief, que « dans le ressort de la cour d'appel de Rennes, le navire justice poursuit sa route bravement, grâce à la grande compétence et l'exceptionnel dévouements des magistrats, fonctionnaires et personnels de justice. »

L'UNSA sj du secteur de Rennes espère ardemment que votre successeur saura prendre la mesure, en effet, de la qualité des personnels de justice de ce ressort, de leur compétence et de leur dévouement.

L'UNSa SJ du secteur de Rennes, est et restera vigilante quant à la protection de nos collègues du ressort, de nos missions au cœur des greffes, de nos métiers, et de notre institution, dans l'intérêt du justiciable.

L'équipe UNSA SJ Secteur de Rennes

